

Newsletter 2011/10 Marques

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle, Division des marques
Berne, le 27 octobre 2011

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous présenter la newsletter d'octobre dont le sommaire est le suivant:

- 01 **Quelques rappels concernant la revendication d'un droit de priorité**
 - 02 **Séminaires sur la classification des produits et services**
-

01 Quelques rappels concernant la revendication d'un droit de priorité

Lorsqu'une marque déposée en Suisse a fait l'objet d'un dépôt à l'étranger 6 mois au plus auparavant (art. 4 let. c al. 1 CUP, art. 7 LPM), le déposant a la possibilité de revendiquer la priorité de ce premier dépôt étranger antérieur dans les 30 jours suivant la demande d'enregistrement suisse (art. 14 OPM). Dans les 6 mois à compter de la date de la demande suisse, le déposant doit en outre fournir un document de priorité (art. 14 OPM). Ce document doit être délivré par les autorités compétentes du pays dont la priorité est revendiquée (art. 12 OPM), que cela soit sur un support classique (document de priorité papier) *ou électronique, comme le propose désormais l'OHMI* (voir http://oami.europa.eu/CTMOnline/RequestManager/fr_retrieveDocument). Une simple copie de la demande d'enregistrement ou un extrait d'une banque de données en ligne ne suffisent donc pas. Le document peut être envoyé en original ou en PDF via tm.admin@ekommi.ipi.ch à l'Institut, lequel se chargera ensuite d'examiner si les conditions pour se prévaloir d'une priorité sont remplies (dépôt antérieur effectué moins de 6 mois avant le dépôt suisse, titulaire et signe identiques, listes des produits et services (au moins partiellement) identiques).

Pour de plus amples informations, veuillez consulter nos Directives d'examen sous https://www.ige.ch/fileadmin/user_upload/Juristische_Infos/f/rlma/rlma_f.pdf, Partie 1, ch. 3.3.

02 Séminaires sur la classification des produits et services

Il a été plusieurs fois demandé à la Division des Marques de proposer une formation sur le thème de la rédaction et de la correction de la liste de produits et services (LPS). En vue de l'entrée en vigueur de la 10^e édition de la classification de Nice prévue pour le 1^{er} janvier 2012 (des informations plus détaillées suivront à ce sujet dans la newsletter du mois de décembre), la Division des Marques organise en janvier 2012 à Genève, Berne et Zürich des séminaires se rapportant à la pratique de l'Institut. Seront abordées à ces occasions et au moyen d'exercices pratiques non seulement les innovations de la 10^e édition de la classification de Nice mais aussi l'utilisation de l'aide à la classification

proposée par l'IPI, outil en ligne en constant développement (informations détaillées dans notre newsletter de novembre).

Veillez retenir les dates suivantes:

- Zurich: 17 janvier 2012 (date subsidiaire: 18 janvier),
- Berne: 24 janvier 2012,
- Genève: 31 janvier 2012.

L'objectif des séminaires est d'approfondir la connaissance qu'ont les participants de la classification de Nice et de développer des techniques de travail qu'ils pourront utiliser avec l'aide à la classification, afin que la rédaction (et l'examen) de la LPS puisse se faire plus efficacement. Vous trouverez plus d'informations au sujet des séminaires dans l'une des prochaines newsletters. Cette offre de formation sera en outre répertoriée sur le site de l'IPI sous «Formation».

Nous vous présentons, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Iris Weber
Division des marques

* * *

Pour vous abonner ou vous désabonner
<https://www.ige.ch/fr/marques/news-service.html>